

Des profs « désavoués » débrayent au collège de Criquetot-l'Esneval : que se passe-t-il ?



Au sein du collège L'Oiseau Blanc à Criquetot-l'Esneval, la communauté éducative n'admet pas la réintégration d'une élève expulsée Paris Normandie/Suzelle Gaube

La future réintégration d'une élève exclue définitivement du collège de Criquetot-l'Esneval par le conseil de discipline provoque « colère » et « incompréhension » au sein du corps enseignant de L'Oiseau Blanc. Au point de débrayer mardi 6 mai 2025, tout en restant discrets sur une affaire ne concernant pas qu'une seule élève...

« On a réagi tout de suite. On ne voulait pas attendre », racontent des professeurs du collège de L'Oiseau Blanc à Criquetot-l'Esneval au lendemain de leur débrayage. Une heure pendant laquelle, mardi 6 mai 2025, tous ont refusé de faire cours aux élèves pour marquer leur mécontentement. Unis dans l'action, mais aussi « soucieux de respecter l'anonymat de toutes les parties prenantes » dans cette affaire, les enseignants joints dans un premier temps, se contentent de livrer dans les grandes lignes le problème. « Une élève est passée en conseil de discipline. Elle a été exclue définitivement. Ses parents ont fait appel. Le rectorat nous a prévenus vendredi 2 mai de sa réintégration et nous ne comprenons pas pourquoi les parents ont

obtenu gain de cause ».

« De grandes rayures sur la carrosserie »

Mais, aux abords du collège de L'Oiseau Blanc, mercredi 7 mai 2025, les langues se délient. L'expulsion de cette collégienne, mais aussi d'un autre collégien est dans toutes les têtes. Une mère d'élève explique que ses enfants scolarisés à L'Oiseau Blanc lui ont raconté que la voiture d'un conseiller principal d'éducation, a été dégradée sur le parking de l'établissement en début d'année 2025. Des membres du corps enseignant interrogés sur place confirment que la voiture de l'un de leurs collègues a en effet été la cible de « grandes rayures » sur la carrosserie.

« L'habitude de faire des bêtises »

Des faits auxquels auraient participé deux élèves : un garçon en classe de 5e et une fille en 3e. En présence d'autres collégiens. Pourquoi avoir agi ainsi ? Selon le témoignage de plusieurs membres du personnel, le garçon faisait souvent parler de lui. Une élève affirme qu'il a « l'habitude de faire des bêtises ». Suite à ces faits, les deux élèves sont passés en conseil de discipline en février 2025 et ont été exclus définitivement. Aujourd'hui, le garçon est d'ailleurs scolarisé dans un autre établissement. Ce n'est pas le cas de la jeune fille.

« On nous prend pour des cons ! »

Cette décision a été contestée par les parents – dont l'un d'eux serait enseignant dans un autre établissement – de l'élève de 3e, comme le droit le leur permet. En apprenant, vendredi 2 mai 2025, que le rectorat a décidé la réintégration de la jeune fille, l'équipe éducative n'a pas compris : « On se sent désavoués. Les parents ont obtenu gain de cause alors que c'était une faute grave », insiste un des enseignants. Un autre abonde : « C'est injuste. On a pris une décision au sujet de faits graves et le rectorat va à l'encontre de ce qu'on a décidé. On nous prend pour des cons ! »

« Complètement discrédité »

Passé ce débrayage d'une heure, les enseignants, qui ont déjà écrit aux parents d'élèves, envisagent d'écrire à la rectrice pour lui exprimer leur indignation. De son côté, le rectorat de Normandie évoque, mercredi 7 mai 2025, « des délais administratifs incompressibles avant de pouvoir communiquer sur sa décision ». L'élève, elle, n'est pas encore retournée en cours. Plusieurs membres du corps enseignant s'interrogent sur la manière dont va se dérouler sa réintégration. « On est complètement discrédité. Maintenant, que vont penser les élèves et les parents ? Jusqu'où pourront-ils aller ? Où sont les limites ? »

Contactée, la compagnie de gendarmerie de Fécamp n'a pas souhaité s'exprimer sur cette affaire. Joint, le parquet du Havre n'a pas donné suite à nos sollicitations.